

L'agglo embraye sur le covoiturage

À l'occasion de la Semaine de la mobilité, Amiens Métropole a adhéré à Kangouroule, le site de covoiturage de la Chambre de commerce et d'industrie. 50 entreprises sont inscrites. Pour 450 utilisateurs.

Cinquante entreprises ont déjà adhéré à Kangouroule, le site de co-voiturage de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Amiens, mis en ligne en septembre 2008. 2 300 salariés y sont inscrits. Amiens Métropole vient de s'ajouter à la liste. Gilles Demailly, qui y voit « une forme de transport en commun » et Bernard Désérable, le président de la CCI, ont officiellement signé une charte vendredi.

Les 3 500 agents de la Métropole sont potentiellement intéressés par ce dispositif gratuit qui permet d'organiser des déplacements domicile-travail quotidiens. Le nombre de visites double chaque année, mais le site ne compte pour l'instant que 450 vrais utilisateurs alors que le seuil des 800 à 1 000 permettrait à la plateforme d'être vraiment performante.

L'information a du mal à passer

Une fois la charte signée, l'entreprise dispose d'un espace dédié sur le site Internet via un code d'accès confidentiel pour inscrire les salariés utilisateurs. Les salariés indiquent une zone de départ et une zone d'arrivée parmi dix zones d'activités (ZI Nord, pôle Jules-Verne, Croix-Rompue ou encore les quatre sites du CHU).

La Poste a signé une charte l'an dernier pour trois établissements, la



Gilles Demailly et Bernard Désérable, le président de la CCI, ont signé une charte vendredi midi.

plateforme industrielle près de la gare (222 salariés), la direction territoriale du courrier, rue Jules-Lefebvre et la plate-forme de préparation et de distribution du courrier à Poulainville (327 salariés). « Mais ça ne prend pas, nous avons très peu d'inscriptions, constate Catherine Gorgeon, la déléguée au développement durable de la Poste, une des explications est qu'il existe déjà une forme de covoiturage spontanée entre collègues. Et puis, une autre piste est que les postiers aimeraient leur pro-

pre site ». Pourtant selon une enquête mobilité, 40% des postiers se disent prêt à faire du covoiturage. « Et sur les 1 063 postiers amiénois, 77% d'entre eux habitent à moins de 500 mètres d'un autre postier », insiste-t-elle.

L'information a visiblement du mal à passer. « Pourtant au-delà des économies d'argent, le covoiturage évite la fatigue de la route et le stress », rappelle Bernard Désérable. À Amiens Métropole, le covoiturage fait partie de la vingtaine d'actions du plan de déplacement d'adminis-

tration (PDA) qui a été initié en 2003 pour inciter à réduire l'usage de la voiture individuelle.

Sachant que 55% des agents utilisent sa voiture pour venir travailler. Et que 58% vivent à Amiens même. La prise en charge à hauteur de 50% des frais de déplacement, du stationnement dans les parkings souterrains, ou de la location de vélo pour les déplacements professionnels font partie du plan d'action.

ESTELLE THIÉBAULT

• www.kangouroule.fr